

## CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le trois du mois de juillet à vingt heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Thierry CONVERT, Maire.

**Présents :**

Thierry CONVERT, maire,

M. Michel MAZE, 1<sup>er</sup> adjoint,

Mme Nathalie SYROVATSKY 2<sup>ème</sup> adjointe,

M. Terry BELLITO, Mme Catherine BERTHELIN, M. Jean-Philippe BLECH, M. Baptiste BROSSARD-KIMMEL, M. Christian COURTIER, M. Marc-Antoine FLORELLI, M. Hervé GUIGNIER, Mme Laurence L'HERMETTE, Mme Mélanie FLACHER, M. Alexandre RICHARD conseillers municipaux délégués

**Membres présents : 13**

**Membres absents excusés : 2**

Mme Valérie PIGASSE qui donne procuration à Mme Nathalie SYROVATSKY 2<sup>ème</sup> adjointe

Mme Fanny DUCLOT-BRETIGNY qui donne procuration à Mme Mélanie FLACHER, conseillère municipale déléguée

**Membre absent non excusé : 0**

**Secrétaire de séance :** M. Baptiste BROSSARD-KIMMEL

### I - Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal

Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler sur le précédent compte rendu du 05.06.2020.

Aucune remarque n'étant émise, celui-ci est approuvé à l'unanimité

## II - Délibérations

### 2-1/ Assainissement M49 Approbation du compte de gestion 2019

M. Thierry CONVERT Maire fait part à l'Assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par le Trésorier de Rambouillet et que le Compte de Gestion 2019 du budget Assainissement établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif 2019 de l'Assainissement :

- Dépenses de fonctionnement :	70 248,51 €
- Recettes de Fonctionnement :	121 968,93 €
- <b>Solde positif :</b>	<b>+ 51 720,42 €</b>
- Dépenses d'investissement :	761 254,28 €
- Recettes d'investissement :	825 347,41 €
- <b>Solde positif :</b>	<b>+ 64 093,13 €</b>
- <b>Soit un excédent global de 112 813,55 €</b>	

Le CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A L'UNANIMITE

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

- **Vu** l'instruction budgétaire M49,

- **Vu** le budget primitif 2019

**Considérant** l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif 2019 de l'Assainissement du Maire et du Compte de Gestion 2019 de l'Assainissement du Trésorier de Rambouillet,

**Prend acte et arrête** le Compte de Gestion 2019 de l'Assainissement du Trésorier pour l'exercice 2019 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif de l'Assainissement du Maire pour le même exercice.

## 2-2/ Assainissement M49

### Approbation du compte administratif 2019 et transfert du résultat à percevoir à la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires (CART) au 1<sup>er</sup> janvier 2020

**Vu** la loi n°2015-991 en date du 7 août 2015 modifiée portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, dite NOTRe, prévoyant le transfert des compétences obligatoires « Eau », « Assainissement eaux usées » vers les communautés d'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2020,

**Vu** la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, prévoit en son article 3 que le service public de gestion des eaux pluviales urbaines, tel que défini à l'article L. 2226-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), constitue une compétence distincte de la compétence « assainissement des eaux usées », et qu'elle doit être exercée à titre obligatoire par les communautés d'agglomération, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,

**Vu** la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 12 avril 2019 adoptant le budget primitif 2019 M49 assainissement collectif eaux usées,

**Vu** la délibération du 20 décembre 2019 de dissolution au 31 décembre 2019, des budgets assainissement collectif eaux usées, suite au transfert de ces compétences à la Communauté d'agglomération Rambouillet Territoires,

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 portant adoption du compte de gestion 2019, M49, assainissement collectif eaux usées,

**Vu** la présentation du compte administratif 2019 M49 annexé à la présente délibération,

Le Maire ayant quitté la séance, et le conseil municipal siégeant sous la Présidence de M. Christian Courtier, conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT,

**Considérant** la correspondance du compte administratif avec le compte de gestion définitif du comtable public,

**Considérant** que le transfert de compétence entraîne la mise à disposition de plein droit à la Communauté d'agglomération Rambouillet Territoires des biens, équipements et services publics utilisés à la date du transfert ainsi que les droits et obligations qui y sont attachés,

**Considérant** qu'il est nécessaire de transférer à la Communauté d'agglomération Rambouillet Territoires les résultats budgétaires 2019, tant en section d'exploitation que d'investissement, du budget dissous d'assainissement collectif eaux usées,

**Considérant** que ces résultats 2019 seront inscrits dans les budgets d'assainissement collectif eaux usées, ainsi que, le budget M14 GEMAPI pour la part relevant de la gestion des eaux pluviales urbaines, de la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires, celle-ci s'étant engagée par ailleurs, à suivre par commune les écritures en dépenses et recettes transférées,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

**APRES EN AVOIR DELIBERE, par 15 voix pour :**

**APPROUVE** le compte administratif 2019 M49 assainissement collectif eaux usées, et ses résultats dont les mouvements sont exposés ci-après :

Libellé	Recettes	Dépenses	Résultat	Reports recettes	Reports dépenses	Résultat
Investissement	342 792,61	761 254,28	- 418 461,67			
Reprise affectation résultat 2018	482 554,80		482 554,80			
Total Investissement	825 347,41	761 254,28	64 093,13	Affectation compte 001	Affectation compte 1068	64 093,13
Exploitation	121 968,93	70 248,51	51 720,42			
Excédent 2018		18 795,71	- 18 795,71			
Total fonctionnement	121 968,93	89 044,22	32 924,71	Affectation compte 002	Affectation compte 678	32 924,71

**TRANSFERE** à la Communauté d'agglomération Rambouillet Territoires les résultats d'investissement 2019 du budget dissous M49 de la commune, constatés ci-dessus, relatifs aux travaux d'investissement des équipements et assainissement collectif eaux usées, selon la répartition suivante :

Affectation	Assainissement collectif eaux usées		
Compte 001	64 093,13	Compte 1068	64 093,13
Compte 002	32 924,71	Compte 678	32 924,71

**TRANSFERE** à la Communauté d'agglomération Rambouillet Territoires, le résultat de fonctionnement 2019 du budget dissous M49 de la commune, constaté ci-dessus, relatif à la gestion, l'entretien des équipements et réseaux assainissement collectif eaux usées, selon la répartition suivante :

**DECIDE D'ETABLIR** contradictoirement un procès-verbal de mise à disposition des biens, équipements et services publics utilisés à la date du transfert des compétences assainissement collectif eaux usées, ainsi que les droits et obligations qui y sont attachés, entre la commune et la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer le procès-verbal mentionné ci-dessus,

**PREND** note des explications du compte administratif 2019 M49 et annexé à cette délibération.

**DONNE** tout pouvoir au Maire ou à son représentant pour l'application de cette délibération ou son intention.

## 2-3/ Budget de la commune M14 : Approbation du compte de gestion 2019

Madame Nathalie SYROVATSKY Adjointe Responsable des finances fait part à l'Assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par le Trésorier de Rambouillet et que le Compte de Gestion 2019 du budget de la Commune établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif 2019 de la Commune.

- Dépenses de fonctionnement :	771 464,79 €
- Recettes de Fonctionnement :	961 245,14 €
- <b>Solde positif :</b>	<b>189 780,35 €</b>
- Dépenses d'investissement :	277 916,09 €
- Recettes d'investissement :	331 113,82 €
- <b>Solde positif :</b>	<b>53 197,73 €</b>
- <b>Soit un excédent global de</b>	<b>242 978,08 €</b>

Madame Nathalie SYROVATSKY ENTENDUE

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'instruction budgétaire M14,
- **Vu** le budget primitif 2019

**Considérant** l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif Communal 2019 du Maire et du Compte de Gestion Communal 2019 du Trésorier de Rambouillet,

**Prend acte et arrête** le Compte de Gestion Communal 2019 du budget du Trésorier dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif Communal 2019 du Maire.

## 2-4/ Budget de la commune M14 : Présentation et vote du compte administratif 2019

Madame Nathalie SYROVATSKY Adjointe Responsable des finances présente l'ensemble des écritures, recettes et dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement réalisées sur l'exercice budgétaire communal 2019 et précisent que celles-ci sont conformes au compte de gestion communal 2019 du Trésorier Payeur de Rambouillet.

	Fonctionnement	Investissement	Totaux
Recettes exercice 2019	961 245,14	331 113,82	1 292 358,96
Dépenses exercice 2019	771 464,79	277 916,09	1 049 380,88
<b>Résultat exercice 2019</b>	<b>189 780,35</b>	<b>53 197,73</b>	<b>242 978,08</b>

Monsieur le Maire demande à M. Christian COURTIER, Conseiller Municipal Délégué, en tant que Doyen de prendre la présidence pour le vote du compte administratif de la commune - exercice 2019

Madame Nathalie SYROVATSKY ENTENDUE

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte de gestion,

**Vu** le compte de gestion de l'exercice 2019 précédemment arrêté par le conseil municipal,

**Considérant** que Monsieur Thierry CONVERT, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Christian COURTIER, Conseiller Municipal Délégué, Doyen de l'Assemblée, pour soumettre le compte administratif de la commune au vote du conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2019 et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

A L'UNANIMITE

**APPROUVE** le compte administratif de la commune 2019, tel que présenté

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## 2-5/ Budget de la commune M14 : Affectation des résultats 2019

Madame Nathalie SYROVATSKY Adjointe Responsable des Finances rappelle les balances du compte administratif 2019 de la Commune :

	Fonctionnement	Investissement	Totaux
Recettes exercice 2019	961 245,14	331 113,82	1 292 358,96
Dépenses exercice 2019	771 464,79	277 916,09	1 049 380,88
<b>Résultat exercice 2019</b>	<b>189 780,35</b>	<b>53 197,73</b>	<b>242 978,08</b>

Madame Nathalie SYROVATSKY propose que les résultats de l'exercice 2019 soient pris en compte dans le budget primitif 2020 de la manière suivante :

### 1/ Excédent de fonctionnement :

**189 780,35 €** somme qui sera affectée dans sa globalité à la section d'investissement **en recettes à l'article 1068**

L'excédent de fonctionnement est donc mis à **zéro**.

### 2/ Excédent d'investissement :

**53 197,73 €** somme qui sera affectée dans sa globalité à la section d'investissement **en recettes à l'article 001**

Madame Nathalie SYROVATSKY ENTENDUE

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

A L'UNANIMITE

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

- **Vu** l'instruction budgétaire M14,

- **Vu** le compte administratif 2019,

Considérant que l'excédent de fonctionnement doit être affecté dans sa globalité à la section d'investissement au compte 1068

**DECIDE** de mettre à **zéro** l'excédent de fonctionnement

**DECIDE** l'affectation en recettes d'investissement du Budget primitif 2020 en excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) de **189 780,35 €**

**DECIDE** d'inscrire en recettes d'investissement du Budget Primitif 2020 en excédent d'investissement capitalisé (compte 001) de **53 197,73 €**

## 2-6/ Budget de la commune M14 : Présentation et vote du budget primitif pour l'année 2020

Madame Nathalie SYROVATSKY Adjointe Responsable des finances présente par chapitre budgétaire la section de fonctionnement équilibrée en recettes/dépenses, par opération les dépenses de la section d'investissement et par chapitre budgétaire les recettes de la section d'investissement.

Elle précise que les dépenses et les recettes de ces deux sections sont présentées en équilibre.

### 1/ Budget communal 2020 : Section de fonctionnement

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Chapitres</b>	<b>Nom des Chapitres</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
<b>70</b>	Produits des services	50 220,00	5,32
<b>73</b>	Impôts et taxes	785 884,00	83,31
<b>74</b>	Dotations et participations	47 137,00	5,00
<b>75</b>	Autres produits de gestion courante	25 000,00	2,65
<b>77</b>	Produits exceptionnels	2 200,00	0,23
<b>002</b>	Résultat reporté M49	32 924,71	3,49
<b>TOTAL</b>		<b>943 365,71</b>	<b>100</b>

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Chapitres</b>	<b>Nom des Chapitres</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
<b>011</b>	Charges à caractère général	234 290,00	24,84
<b>012</b>	Charges de personnel	384 400,00	40,75
<b>14</b>	Atténuations de produits	57 722,00	6,12
<b>65</b>	Autres charges de gestion courante	113 000,00	11,98
<b>66</b>	Charges financières	12 000,00	1,27
<b>67</b>	Charges exceptionnelles (M49)	32 924,71	3,49
<b>042-6811</b>	Dotations aux amortissements	1 070,00	0,11
<b>023</b>	Virement à la section d'investissement	107 959,00	11,44
<b>TOTAL</b>		<b>943 365,71</b>	<b>100</b>



## 2/ Budget communal 2020 : Section d'investissement

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>Chapitres</b>	<b>Nom des Chapitres</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
<b>10</b>	Dotations, fonds de réserve	39 239,00	3,96
<b>13</b>	Subventions	535 366,00	54,04
<b>1068</b>	Excédent fonctionnement capitalisé	189 780,35	19,16
<b>040-28</b>	Amortissements PLU	1 070,00	0,11
<b>021</b>	Virement de la section de fonctionnement	107 959,00	10,90
<b>001</b>	Résultat d'investissement reporté	53 197,73 (N-1)	5,37
		64 093,13 (M49)	6,47
<b>TOTAL</b>		<b>990 705,21</b>	<b>100</b>

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>Opérations</b>	<b>Nom des opérations</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
<b>13 - 2158</b>	Salle Polyvalente - Travaux	9 200,00	0,93
<b>15</b> 2183/2188 2135	Ecole		
	Matériels	900	3,38
	Travaux	32 600,00	
<b>16</b> 2158/2183/2188	Salle Polyvalente	12 300,00	1,24
	Matériels		
<b>17</b>	Centre de Loisirs	2 565,00	0,26
<b>19</b> 2188	Services techniques	600,00	0,06
	Matériels		
<b>24</b> 2313	Contrat rural	361 000,00	36,44
	Nouvelle Mairie		
<b>25</b> 2135	Bâtiments locatifs	6 600,00	0,67
	travaux		
<b>26 - 202</b>	PLU	5 000,00	0,50

Opérations	Nom des opérations	Montant	%
<b>27</b> 2158	Sécurité routière Travaux	1 500,00	0,15
<b>33</b> 2313	Pole de Vie Travaux	9 200,00	0,93
<b>35</b> 21316/2188	Cimetière Travaux	9 000,00	0,91
<b>39</b> 2158	Travaux Abbaye des Moulineaux Travaux	370 000,00	37,35
<b>10002</b> 2184 2158/2183/2188/20151	Matériel cantine Matériel Mairie	1 800,00 8 370,00	1,03
<b>10003</b> 21578	Matériel voirie et véhicules	5 450,00	0,61
<b>10004</b> 21568	Matériel incendie	4 000,00	0,40
<b>10005</b> 2135/2188	Travaux bâtiments mairie école	1 000,00	0,10
<b>10006</b> 2158	Stade	8 000,00	0,81
<b>10009</b> 21534/2151	Travaux Voirie	5 500,00	0,56
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>855 185,00</b>	<b>86,32</b>
OPFI-1641	Emprunts et dettes	59 000,00	5,96
<b>10</b>	Dotations, fonds divers		
	Taxes d'aménagement	3 837,00	0,39
	Déficit capitalisé M49	64 093,13	6,47
<b>2313</b>	Opération non affectée	8 590,08	0,87
<b>TOTAL</b>		<b>990 705,21</b>	<b>100</b>

M. Michel MAZE présente le tableau des effectifs du Personnel Communal qui sera annexé au Budget Primitif 2020

Etat du personnel au 01.07.2020	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
GRADES OU EMPLOIS				
Attachée Territoriale	A	0	0	
Rédacteur Territorial	B	1	1	
Adjoint administratif	C	1	1	
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	
Animateur	B	1	1	
Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	2	
Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe - vacant	C	1	0	
Adjoint Technique	C	2	2	2 30 % et 56 %
Adjoint d'animation	C	2	2	1 80 %
ATSEM	C	1	1	
<b>TOTAL</b>		<b>12 dont 1 vacant</b>	<b>11</b>	<b>3</b>

Mme Nathalie SYROVATSKY ENTENDUE

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

A L'UNANIMITE

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

- **Vu** l'instruction budgétaire M 14

- **Vu** le travail de la commission finances,

**Considérant** le projet du budget primitif 2020 de la Commune

1/ ADOPTE PAR CHAPITRE BUDGETAIRE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES ET DEPENSES – EN EQUILIBRE – DE L'EXERCICE 2020 - telle que présentée ci-dessus

2/ ADOPTE PAR OPERATION BUDGETAIRE LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT ET PAR CHAPITRE BUDGETAIRE LES RECETTES D'INVESTISSEMENT – EN EQUILIBRE –DE L'EXERCICE 2020 - tels que présentées ci-dessus.

3/ ADOPTE LE TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL tel que présenté ci-dessus

## **2-7/ Budget de la commune M14 : Vote des taux d'imposition 2020**

Madame Nathalie SYROVATSKY Maire-Adjoint Responsable des Finances fait part de l'état 1259 adressé par les services fiscaux des Finances Publiques concernant la fiscalité attendue pour la Commune.

Madame Nathalie SYROVATSKY propose la reconduction des trois taux, considérant que le produit attendu est supérieur à 2019 (579 588,00 € en 2016 ; 583 628,00 € en 2017 ; 585 252,00 € en 2018 ; 601 251 en 2019)

	Bases prévisionnelles	Taux	Produits attendus
Taxe d'habitation	3 609 000	6,91 %	249 382
Taxe Foncière bâti	2 529 000	13,10 %	331 299
Taxe Foncière non-bâti	44 400	79,90 %	35 476
<b>TOTAL</b>			<b>616 157</b>

Monsieur le Maire rappelle que cela fait douze ans que les taux d'imposition n'ont pas bougé.

Madame Nathalie SYROVATSKY ENTENDUE

Le CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A L'UNANIMITE

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'évaluation des bases au vu de l'état 1259 et de la loi de finances,

- **Décide** de conserver les taux de la fiscalité directe locale comme présentés

- **Dit** que le montant prévisionnel des contributions directes voté au budget primitif de l'année 2020 est inscrit à l'article 7311

**2-8/ Budget de la commune M14 :  
Présentation et vote des subventions versées aux associations  
pour l'année 2020**

Madame Catherine BERTHELIN Conseillère Municipale Responsable des Associations présente à l'Assemblée le tableau de propositions de versements des subventions aux associations qu'elle a préparé avec Nathalie SYROVATSKY Maire Adjoint Responsable des Finances

M. Jean-Philippe BLECH quitte l'assemblée.

<b>Associations</b>	<b>Subventions 2017 Votées</b>	<b>Subventions 2018 Votées</b>	<b>Subventions 2019 Votées</b>	<b>Subventions 2020 proposées</b>
USP FOOTBALL	1 000	900	600	900
USP TENNIS	150	150	200	0
USP CYCLISTE	400	300	600	300
LEZ'ARTS	400	400	400	400
CAP	200	200	0	200
GYM A POIGNY	900	800	800	800
LA GAULE GRESILLONNAISE	200	200	200	200
PREVENTION ROUTIERE	100	100	100	100
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	600	550	600	0
USEP ECOLE	200	200	200	200
COMITE DES FETES	1 000	900	1 000	1 000
OMNISPORTS	100	0	0	/
ART DECO POIGNY			0	/
POIGNY AU FIL DE L'EAU			200	200
VIVRE A POIGNY	0	0	0	/
DROLES DE DAMES	0	0	0	/
RESERVE BUDGETAIRE	100 (non utilisé)	0	0	100
<b>TOTAL</b>	<b>5 700</b>	<b>4 800</b>	<b>4 900</b>	<b>4 400</b>

Madame Catherine BERTHELIN ENTENDUE

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

A L'UNANIMITE

**VOTE** LES SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS TELLES QUE PRESENTEES.

M. Jean-Philippe BLECH reprend sa place.

**2-9/ Budget de la commune M14 :  
Présentation et vote des participations versées aux syndicats  
intercommunaux et organismes publics pour l'année 2020**

Madame Nathalie SYROVATSKY Adjointe Responsable des Finances fait part à l'Assemblée qu'il y a lieu de voter les participations aux différents organismes et syndicats intercommunaux :

NOM DU SYNDICAT		Articles	BP 2018	BP 2019	BP 2020
SICTOM		65548	4 500	4 300	4 300
SYNDICAT DES TROIS RIVIERES		65548	0	0	0
INGENIER'Y		65548	1 000	1 000	1 000
SITREVA		65548	1 000	200	200
PNR		65548	4 500	4 500	4 500
<b>TOTAL</b>		<b>65548</b>	<b>11 000</b>	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>
CIG	payes	6558	1 800	2 000	2 000
	archives	6558	1 700	1 500	1 000
<b>TOTAL</b>		<b>6558</b>	<b>3 500</b>	<b>3 500</b>	<b>3 000</b>
CAISSE DES ECOLES		657361	4 000	4 000	4 000
CCAS		657362	4 400	4 400	4 400

Madame Nathalie SYROVATSKY ENTENDUE

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

A L'UNANIMITE

**VOTE LES PARTICIPATIONS AUX DIFFERENTS ORGANISMES ET SYNDICATS INTERCOMMUNAUX TELLES QUE PRESENTEES.**

**2-10/ Commission communale des impôts directs (CCID).  
Délibération fixant la liste des noms  
en vue de la nomination des membres**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes :

- 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;
- 3 agents au plus pour les communes dont la population est comprise entre 10 000 et 150 000 habitants ;
- 5 agents au plus pour les communes dont la population est supérieure à 150 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 23 juillet.

**Le conseil décide** à l'unanimité de procéder à l'élection des représentants au sein de la commission communale des impôts directs (CCID), à main levée et de dresser une liste de 24 noms (*pour les communes de moins de 2 000 habitants*) dans les conditions de l'article 1650

Sont proposés comme candidats :

<b>1- Claude Masson</b>	<b>13- Marie-Christine Nadaud</b>
<b>2- François Dietlin</b>	<b>14- Erwan Ollivier</b>
<b>3- Sylvie Ribeyre</b>	<b>15- Nicolas Colomer</b>
<b>4- Lucien Francqueville</b>	<b>16- Laurent Renaudin</b>
<b>5- Annie Fromentin</b>	<b>17- Laurent Cailly</b>
<b>6- Daniel Schildge</b>	<b>18- Francis Denise</b>
<b>7- Bernard Laborne</b>	<b>19- Patrice Aubin</b>
<b>8- Carine Vautrin</b>	<b>20- Maryline Anciaux</b>
<b>9- Jean-Pierre Chapelle</b>	<b>21- Katy Couillandeu</b>
<b>10- François Langendorff</b>	<b>22- Benedicte Fillère</b>
<b>11- Alain Boscher</b>	<b>23- Patrick Blumenfeld</b>

## 2-11/ Fixation du nombre des membres du conseil d'administration du CCAS

Le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal.

Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

**Après en avoir délibéré**, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer à 8 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

## 2-12/ Election des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal

Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS.

La délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 a décidé de fixer à 8 le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

**Considérant** les candidatures de Mme Laurence L'HERMETTE, Mme Nathalie SYROVATSKY, Mme Catherine BERTHELIN et M. Michel MAZE

Le Conseil procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration au CCAS.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,

Le Conseil Municipal, compte tenu des candidatures proposées, élit à la majorité absolue au CCAS : Mme Laurence L'HERMETTE, Mme Nathalie SYROVATSKY, Mme Catherine BERTHELIN et M. Michel MAZE



## 2-13/ Abbaye des Moulineaux : restauration de la Chapelle : présentation et approbation de l'opération subventionnée à 80 %

L'Abbaye des Moulineaux est inscrite dans sa totalité à l'inventaire des monuments historiques depuis 2014. Pour la sauvegarde de la Chapelle il est important de lancer, dès à présent, la réparation du toit. Cela permettra, dans le futur, l'accueil du public à des fins touristiques.

Le maire entendu,

Le conseil municipal approuve l'opération subventionnée comme proposée pour un montant de 298 310 € HT

**Prend acte** de l'ensemble des subventions pour un montant total de 238 648 € HT soit 80% des travaux HT

**Sollicite :**

- La DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) d'Ile-de-France, pour un montant de 89 493 € HT soit 30 % de l'opération HT
- La Région Ile-de-France pour un montant de 64 155 € HT soit 22 % de l'opération HT
- Le département des Yvelines pour un montant de 85 000 € HT soit 28 % de l'opération HT

**Précise** que l'opération 39 sera inscrite aux dépenses d'investissement du Budget Primitif 2020 à l'article 2128

**Précise** que les travaux commenceront après les notifications d'attributions des subventions sollicitées

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

A L'UNANIMITE

**Approuve** les demandes de subventions mentionnées ci-dessus

**Autorise** M. le maire à constituer les dossiers de demande de subventions auprès des différents organismes

## 2-14/ Désignation d'un représentant à la « Mission locale Rambouillet 78 »

M. Le maire expose au conseil municipal que,

**Vu** l'adhésion de la commune à la Mission locale Rambouillet 78,

**Considérant** qu'il y a lieu pour le Conseil municipal de la commune de Poigny-la-Forêt d'élire en son sein ses délégués à la Mission Locale Rambouillet 78, 1 titulaire et 1 suppléant,

**Considérant** les candidatures de M. Jean-Philippe BLECH et de M. Alexandre RICHARD

Le Conseil procède à l'élection des membres de la Mission locale Rambouillet 78

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,

Le Conseil Municipal, compte tenu des candidatures proposées, élit à la majorité absolue à la Mission locale Rambouillet 78 :

**Titulaire :**

M. Jean-Philippe BLECH

**Suppléant :**

M. Alexandre RICHARD

### III/ Informations du maire

**Abbaye des Moulineaux :** des fouilles ont été effectuées sur 2 semaines par des étudiants en archéologie. Les résultats seront présentés lors des journées du Patrimoine.

**L'épicerie** est reprise par M. Franck Denain. Des travaux vont être réalisés avant l'ouverture. L'épicerie proposera plusieurs services notamment, une cave à vin, des légumes frais, un bar, ... L'activité de la brasserie sera ouverte le midi uniquement. Un food truck sera présent certain soir de la semaine.

**Travaux route de Rambouillet :** les travaux sont prévus jusqu'à la fin du mois de juillet. Les canalisations d'eau potable sont renforcées, elles étaient en amiante ciment. Le Conseil Départemental va changer le tapis de l'entrée de la ville jusqu'à la mairie, route de Rambouillet. Un problème de circulation entre la route aux Biches et la route de la Haie des Houx est à souligner.

**Travaux route du Gros Chêne :** La démolition du transformateur route du Gros Chêne a débuté.

## IV/ Informations des élus

### **M. Maze :**

Des travaux route aux Biches sont à l'étude au niveau du fil d'eau en bas de la route car des infiltrations d'eau sont apparues chez des riverains.

Une nouvelle cuisine a été installée avec un lave-vaisselle et des meubles en inox

Une réunion de voirie-bâtiment est prévue le samedi 4 juillet à 11h.

Les bancs publics sur plusieurs sites ont été changés : devant la mairie, à la salle des fêtes et restauré à l'église

### **M. Courtier :**

Proposition de devis pour des tables et des bancs à installer sur le site de la salle des fêtes

### **M. Blech :**

M. Blech a fait un bilan de l'infrastructure actuelle des communications réseaux et télécom ainsi que l'informatique. Il prépare un cahier des charges pour le nouveau projet maire/école et le déménagement de la mairie actuelle.

### **Mme L'Hermette :**

Elle a déjà effectué une première veille sociale auprès de certains Pugnéens.

### **Mme Syrovatsky :**

Le feu d'artifice du 13 juillet est maintenu et sera accompagné d'animations musicales organisées par le CFI. Un stand buvette et crêpes sera également organisé.

### **Mme Flacher :**

Une réunion sur la communication est prévue le 15 juillet.

### **Mme Berthelin :**

Le forum des associations sera organisé le 12 septembre au stade de 14h à 17h. Aucune subvention n'a été attribuée à l'USP tennis car aucun dossier de demande de subvention n'a été déposé.

### **M. Florelli :**

Des devis sont en cours pour changer les stores défectueux de la salle des fêtes

### **M. Richard :**

M. Richard propose de monter un dossier de sécurisation routière dans la commune qui se déroulera sur plusieurs années.

### **M. Guignier :**

Il prépare le programme des journées du patrimoine prévues les 19 et 20 septembre

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h50.

Fait et délibéré, aux jours, mois et an susdits, et ont signé au registre des délibérations.

M. Thierry CONVERT  
Maire

M. Michel MAZE  
1<sup>er</sup> Adjoint au maire

Mme Nathalie SYROVATSKY  
2<sup>ème</sup> Adjointe au maire

M. Christian COURTIER  
Conseiller Municipal

M. Terry BELLITO  
Conseiller Municipal

M. Jean-Philippe BLECH  
Conseiller Municipal

M. Baptiste BROSSARD-  
KIMMEL  
Conseiller Municipal

Mme Fanny DUCLOT-  
BRETIGNY  
Conseillère Municipale  
donne procuration à  
Mme Mélanie FLACHER,  
Conseillère municipale

M. Marc-Antoine  
FLORELLI  
Conseiller Municipal

Mme Catherine BERTHELIN  
Conseillère Municipale

M. Hervé GUIGNIER  
Conseiller Municipal

Mme Laurence  
L'HERMETTE  
Conseillère Municipale

Mme Valérie PIGASSE  
Conseillère Municipale  
donne procuration à Mme  
Nathalie SYROVATSKY  
2<sup>ème</sup> Adjointe au maire

Mme Mélanie FLACHER  
Conseillère municipale

M. Alexandre RICHARD  
Conseiller Municipal